



Nathalie LACUEY
Secrétaire académique
nath.lacuey33@gmail.com

EDITO 2022 : S'ENGAGER RÉSOLUMENT DANS L'ACTION !

Au début de cette nouvelle année, toute l'équipe du SNEP-FSU Bordeaux, présente à chacun et chacune d'entre vous ses meilleurs vœux. L'an dernier à la même époque, nous espérions toutes et tous que ce maudit virus n'allait être qu'un mauvais souvenir. Il n'en fut rien, et notre quotidien personnel et professionnel en est encore fortement affecté. Pour faire face et soutenir les professions en première ligne, dont les personnels hospitaliers, nous espérions un plan massif d'investissement pour recruter, former, ouvrir des lits. Nous faisons le constat amer du choix inverse d'autant plus que le nouveau variant « Omicron » est très contagieux. Et la nouvelle loi sur le pass vaccinal ne dit mot des besoins impérieux de l'hôpital, de la médecine et du manque de moyens pour la recherche. Voilà ce que veut camoufler la vulgarité du président-candidat qui par ses propos « Les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder » tente de désigner les non-vaccinés comme responsables. De même, l'absence de moyens pour la protection des élèves et des personnels, enseignants, agents, administratifs, AED, dans les locaux scolaires confirme l'immobilisme ministériel, cramponné à l'ouverture intégrale de l'école à n'importe quel prix et à une gestion au moindre coût qui pourraient bien perdurer, et générer de grandes souffrances pour les élèves et les personnels. Avec ses échéances électorales, l'année qui s'ouvre sera décisive pour les enjeux d'avenir, comme la résolution des crises climatiques,

et sociales, et la réduction des inégalités. Les services publics, reconnus comme des remparts aux difficultés lors des crises financières ou sanitaires, doivent recouvrer des moyens conséquents à l'inverse de la surenchère concernant la suppression de postes, orientation menée et assumée par certaines candidat-es en ce début de campagne présidentielle.

Le SNEP-FSU, résolument engagé dans l'action pour un autre avenir, s'est doté de mandats ambitieux lors de son congrès national de décembre 2021. Porter avec toute la profession la revendication des quatre heures d'EPS autour d'une enquête à destination des élèves et parents et d'un appel à soutien en direction des personnalités publiques (élu.es, sportifs et sportives de haut niveau, politiques, chercheurs, journalistes...) pour un développement de l'EPS, du Sport Scolaire et du Sport en France, tels sont les choix effectués pour répondre aux enjeux de démocratisation, d'émancipation, de santé publique. C'est aussi collectivement que nous pèserons sur les orientations et les moyens en recrutement, formation, infrastructures. L'histoire démontre que le SNEP-FSU avec une majorité des collègues a toujours su résister, proposer, exprimer sa professionnalité. Le présent et l'avenir doivent maintenir ce cap, l'engagement de chacun-e sera primordial !

DHG

EXPRIMER LES BESOINS !

Fabrice ALLAIN
Secrétaire départemental
SNEP FSU Gironde
s2-33@snepfsu.net



La rentrée 2022 se prépare dès maintenant. La dotation horaire pour la prochaine rentrée sera communiquée aux équipes pédagogiques au cours du mois de janvier. Elle traduit un choix politique de dépense publique pour l'Éducation des jeunes. Elle est censée répondre aux besoins pour faire réussir tous les élèves. Or à la prochaine rentrée, comme pour toutes celles du quinquennat Blanquer, de nombreux emplois seront supprimés dans l'enseignement (440 pour le second degré au niveau national, 19 au niveau académique), alors que les effectifs par classe ne cessent de croître, que les inégalités scolaires augmentent et que les besoins de remplacement ne sont pas couverts.

Pour l'académie, l'apport de 70 moyens d'enseignement supplémentaires fléchés essentiellement sur l'emploi de stagiaires à temps plein confirme la non volonté d'investir dans la durée.

Lorsque la DHG reçue est trop contrainte, une contre-proposition émanant des équipes disciplinaires doit être portée par les élus au CA. En aucun cas, la pénurie d'heures ne doit faire entrer les personnels en concurrence.

Pour le SNEP-FSU, les HSA (heures supplémentaires années) toujours présentes en abondance dans les dotations sont un mauvais signal pour la qualité de l'enseignement et la valorisation de notre métier. Les HSA représentent du temps de travail en plus, de la fatigue supplémentaire, une surcharge de travail en multipliant les classes, les réunions et agissent contre l'emploi des jeunes en masquant des postes qui pourraient être créés. Les heures supplémentaires doivent servir à rendre cohérents les services pour éviter les partages de classe. Pour le SNEP-FSU, la revalorisation salariale passe par un dégel de la valeur du point d'indice (augmentation de 10% nécessaire immédiatement) et une revalorisation indiciaire de toutes les grilles salariales de 60 points par échelon.

Le SNEP-FSU appelle à :

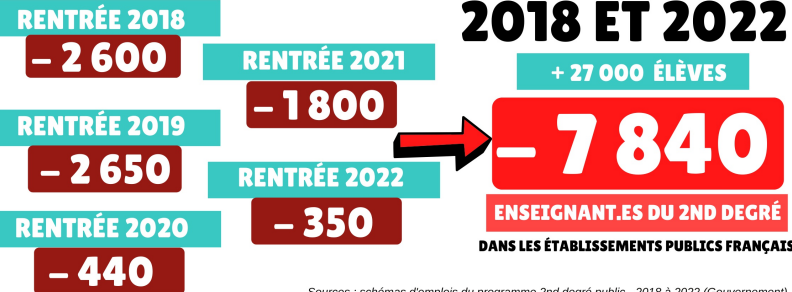
- Informer sur les enjeux et analyser en heure d'information syndicale les besoins par disciplines.
- Exprimer les besoins en heures et en organisations pédagogiques (dédoublements, 3 profs pour 2 classes, notamment pour la natation...) lors du CA et se rapprocher des représentants élus des parents d'élèves pour argumenter les choix, créer des alliances.
- Construire une contre-proposition de répartition des moyens et la soumettre au vote du CA. (Pour cela il peut être possible de demander au chef d'établissement son modèle de TRMD qu'il s'agira ensuite de remplir avec les besoins exprimés par les différentes équipes pédagogiques).
- Exiger le vote du CA sur la répartition dès le mois de février. Il en va de la démocratie au sein de l'établissement (le chef d'établissement étant obligé de faire remonter sa répartition en février, cette décision ne peut être le choix d'une seule personne

SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LE SECONDAIRE PUBLIC VOYEZ COMMENT LES ÉLÈVES ONT ÉTÉ CHOYÉS !



JM. BLANQUER
FRANCE INTER, 02/03/2021

"Budgétairement, depuis 4 ans, c'est sur le 1er degré que j'ai mis le plus de postes. Est-ce que c'est au détriment du 2nd degré? Non"



Sources : schémas d'emplois du programme 2nd degré public - 2018 à 2022 (Gouvernement)

mais bien du CA de l'établissement). Lorsque la dotation est insuffisante :

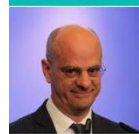
- Voter contre cette répartition et chiffrer les besoins. Ce sera le moteur de la lutte à mener pour des conditions d'apprentissage dignes (demande d'audience, action des élus SNEP-FSU en CTSD). Des centaines d'heures restent dans l'enveloppe des DASEN en attente des demandes !
- Faire voter un vœu (voir modèle proposé le Kit DHG en ligne) pour exprimer les revendications des personnels et agréer les luttes.

L'action en CA est le point de départ d'une lutte plus globale, menée dans toutes les instances où les élus du SNEP-FSU siègent. Contrairement au discours asséné par l'administration, l'enveloppe n'est jamais fermée et un collectif budgétaire toujours possible.

JM. BLANQUER OSE TOUT !

JM Blanquer, 28/01/2018 : "Il y a une légitimité à vouloir payer plus les professeurs dans le futur. Je ferai mon maximum"

DE L'ARGENT RENDU...



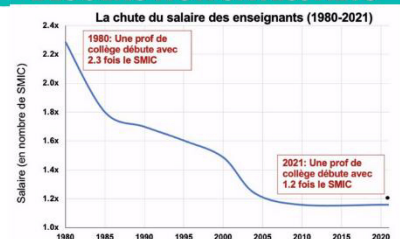
2018, 2020, 2021: JM. BLANQUER PRÉFÈRE RENDRE DES MILLIONS ...

200 Millions €

254 Millions €

75 Millions €

...ALORS QU'IL Y A DES BESOINS NON SATISFAITS



Source : arrêtés du Journal Officiel (22 et 26/01/2020).

EFFORT HISTORIQUE DE BLANQUER ?

529

millions non-utilisés pour l'éducation entre 2018 et 2021!



JM BLANQUER: "JE FERAI MON MAXIMUM"

= 700 millions prévus au budget 2022 - 400 millions (car primes pour missions supplémentaires) --> 300 millions en vrai. --> soit, pour 1 million d'agents, en moyenne



25€/mois... HI-STO-RIQUE !

Pour agir en CA:
le KIT DHG du
SNEP FSU





CONGRÈS NATIONAL SNEP-FSU LES RETOURS DE NOTRE DÉLÉGATION ACADÉMIQUE

Le congrès national du SNEP-FSU s'est tenu du 29 novembre au 3 décembre 2021. L'occasion pour notre délégation académique, constituée de 9 collègues, et avec les 210 autres délégués de toute la France, de faire le bilan des 4 années écoulées, et de construire des revendications pour l'amélioration du système public d'Éducation, de l'EPS, du Sport Scolaire et du Sport. Malgré le contexte Covid, nous avons vécu une expérience, des moments de débats, de réflexions et nous avons appris. Appris que les temps d'échanges, d'expression, d'analyse, de décisions ne vont pas de soi, se construisent, demandent du temps et du recul au sein d'un collectif.

L'élection d'un binôme mixte, Coralie BENECH et Benoit HUBERT, pour un co-secrétariat général du SNEP-FSU a été un moment marquant, validant nos orientations et nos volontés de plus d'égalité

femmes-hommes.

Ce congrès, à la veille d'élections majeures (présidentielles et législatives), s'est conclu par un appel solennel en direction de la profession pour que la revendication des 4 heures d'EPS soit portée massivement autour d'une grande enquête à destination des élèves et parents. De même, il a été lancé un appel en direction des personnalités publiques (élu.e.s, sportifs et sportives de haut niveau, politiques, chercheurs, journalistes ...) pour un nouvel élan pour l'EPS, le sport scolaire et le sport, afin de répondre aux enjeux de démocratisation, d'émancipation et de santé publique.

L'engagement dans l'action pour un autre avenir, dans un contexte sanitaire qui met en exergue nombre de défaillances, et à l'approche des rendez-vous électoraux, est un des mots d'ordre principal du congrès de Porticcio.



Guillaume WARIN, délégué de Dordogne participant à son premier congrès SNEP-FSU témoigne :



"MON PREMIER CONGRES NATIONAL ... SNEP-FSU"

De ma petite ville de Dordogne, je suis parti le dimanche 28 novembre 2021 pour rejoindre la délégation de Bordeaux qui allait représenter les militants de l'Académie, au Congrès National SNEP-FSU, en Corse.

Et où la Corse, une destination de rêve où l'on aurait pu espérer découvrir ses beaux paysages... en effet tout au plus les 2 km de côte ont été vraiment appréciés lors des temps de pauses, ainsi que la vue sur les îles Sanguinaires.

Car un congrès SNEP-FSU c'est riche et intense.

Riche de rencontres avec les camarades de l'académie de Bordeaux, et tous les autres présents, avec les responsables nationaux du SNEP-FSU, jeunes et moins jeunes, qui font, et qui ont fait la dynamique que l'on connaît du SNEP. Riche aussi d'avoir été accueilli par une sympathique équipe d'organisation de CORSE, qui a su s'adapter en permanence face aux difficultés liées à la situation sanitaire.

Un congrès national SNEP-FSU c'est intense car en 5 jours on doit discuter et décider démocratiquement des mandats pour les trois années à venir.

Nous avons donc pu échanger, défendre nos amendements Académiques et découvrir ceux des autres, dans différentes commissions, lors des 3 premières journées sur les thèmes suivants :

- L'ÉDUCATION (les programmes, l'Education Prioritaire, le Premier degré, l'Inclusion, la Formation des Enseignants et l'égalité)
- CORPO (Loi de Transformation de la Fonction Publique, TZR et Contractuels, intégration Personnels jeunesse et sports au MEN, Santé Sécurité au travail Protection sociale et retraite)
- Le SPORT (le service public national du sport et la responsabilité

associative, le rôle de l'État, les budgets, les JOP 2024, les liens entre EPS et sport fédéral, ...)

- AMÉLIORER L'OUTIL SYNDICAL (Femmes dans le SNEP, Adhésion, Étoffement bureau – Formation, Rencontres-Informations, Europe et International)

J'ai pu apprécier la densité des thèmes traités, et leur importance, dans les différentes facettes de notre métier. Par conséquent, il était essentiel d'être assez nombreux, dans chaque délégation académique, pour pouvoir participer aux différentes commissions. Puis, le 4ème jour, est venu le temps de découvrir les nouveaux rapports des commissions avec les amendements retenus. Ces derniers ont été présentés en plénière et soumis aux votes du congrès. La journée fut longue mais très intéressante, car s'y jouaient toutes les orientations syndicales du SNEP-FSU pour les 3 années à venir.

Après une bonne cure de Canistrelli, d'infusion Verveine ou Citronnelle, il était temps de repartir sur le continent.

Ces cinq jours me laisseront de très bons souvenirs car j'ai pu apprécier le cœur de la dynamique Syndicale Nationale. Et quelle dynamique ! Grâce aux débats, des idées ont avancé grâce aux échanges, des idées ont pu être partagées. Par les choix démocratiques c'est un collectif qui s'organise et va s'organiser autour de l'idée centrale : « 4h d'EPS durant toute la scolarité ».

Je retiendrai cette phrase de Jean LAFONTAN, qui à elle seule peut résumer la dynamique syndicale : « On ne gagne que les luttes que l'on mène. »

CAPA CONTESTATION RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ENFIN PROGRAMMÉE MARDI 1^{ER} FÉVRIER...

Christel DE CARLO
pour les commissaires paritaires du
SNEP FSU Bordeaux
cpsnepbordeaux@gmail.com



Quelques rappels sur la carrière depuis la mise en place du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) :

La carrière d'un enseignant du second degré peut se dérouler sur 3 grades (classe normale, hors-classe, classe exceptionnelle). Il est rappelé dans les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Bordeaux que « L'objectif est de permettre à tous les agents déroulant une carrière complète d'évoluer sur au moins deux grades. »

- 1^{er} grade : dans le 1^{er} grade, bonification d'ancienneté :
- pour le passage du 6^e au 7^e échelon (gain possible d'1 an pour 30% des promouvables): rendez-vous de carrière dans la 2^e année du 6^e échelon ;
- pour le passage du 8^e au 9^e échelon (gain possible d'1 an pour 30% des promouvables) : rendez-vous de carrière au 8^e entre 18 et 30 mois ;
- 2^e grade : l'avancement à la hors-classe (2^e grade) : il s'appuie sur l'appréciation finale du 3^e rendez-vous de carrière (réalisé dans la 2^e année au 9^e échelon) et sur le nombre d'années de présence de l'agent dans la plage d'appel statutaire à la hors-classe ;
- 3^e grade : l'avancement à la classe exceptionnelle puis échelon spécial (3^e grade).

Rappel sur l'organisation des rendez-vous de carrière :

- 1 Vous êtes informés avant les vacances d'été (année N-1) de la programmation d'un rendez-vous de carrière pour l'année N.
- 2 L'année N vous êtes informés au moins 15 jours avant de la date de votre inspection ; vous avez une inspection et 2 entretiens (inspecteur et chef

d'établissement);

3 Le compte-rendu du rendez-vous de carrière fait l'objet dans un premier temps d'appréciations par les évaluateurs. Il vous est ensuite communiqué via I-Prof ; vous pouvez alors formuler des observations dans le cadre réservé à cet effet, dans un délai de 15 jours;

4 L'appréciation finale de la valeur professionnelle est ensuite notifiée par la Rectrice : cette année, l'appréciation finale était notifiée au maximum le 15/09/2021;

5 **Recours** : C'est le décret statutaire (4 août 1980, art de 9.1 à 9.7) qui organise les rendez-vous de carrière et fixe les modalités de contestation de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière.

Tout collègue ayant eu un rendez-vous de carrière peut saisir la CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) pour demander le réexamen de son appréciation finale. Il est nécessaire bien sûr d'avoir au préalable fait un recours dans les 30 jours suivant la notification de l'appréciation finale donnée par la Rectrice.

Les recours peuvent avoir lieu pour le 1er, le 2ème ou le 3ème rendez-vous de carrière.

Certains collègues, ayant déposé un recours, nous ont contactés en amont. Si vous avez déposé un recours et que vous ne nous avez pas encore contactés, n'hésitez pas à le faire.

Comme dans toutes les opérations, nous suivrons celle-ci par le prisme de l'égalité professionnelle. Nous demanderons lors de la CAPA contestation rendez-vous de carrière un bilan des avis rendus par rendez-vous de carrière et par sexe.

Cette CAPA, concernant les contestations de l'appréciation finale des rendez-vous de carrière 2020-2021, est programmée le 1er février 2022.

Les Commissaires paritaires SNEP-FSU siègeront et défendront une tout autre idée de l'évaluation. En effet, elle ne peut être contrainte et prédéterminée par une logique de quotas. Les incohérences fortes entre les appréciations primaires (IPR - Chef d'établissement) et l'appréciation finale (rectrice) provoquent incompréhension et sentiment d'injustice. Il est inadmissible que le ministère et le rectorat confondent évaluation et classement dans la même opération.

CORPO

QUAND CONFÉRENCE SALARIALE RIME AVEC POLITIQUE LIBÉRALE !

Alors que dans l'académie certains collègues sont en attente de la CAPA contestation pour essayer de grignoter un an dans leur carrière, la Ministre de la Fonction Publique (A.De Montchalin) a initié un ersatz de conférence salariale. Mais la FSU, CGT et Solidaires n'ont pas été dupes et ont claqué la porte de cette mascarade ! En effet la Ministre s'est refusée à ouvrir véritablement des négociations. Au lieu d'acter le dégel de la valeur du point d'indice, qui serait une revalorisation pour TOUTES et TOUS, la Ministre continue de prôner des revalorisations telles que le renforcement des indemnités et des primes, qui, nous le savons, sont très discriminatoires, notamment à l'égard des femmes, déjà pénalisées. Cette orientation est non seulement inacceptable, compte tenu de la perte de pouvoir d'achat que nous subissons, renforcée par une forte inflation, mais aussi du fait que dans le même temps le gouvernement appelle les entreprises privées à relever les salaires. **Kezako!**

Pourtant une vraie revalorisation salariale est un sujet prioritaire pour les Françaises et les Français. Elle est essentielle également pour la revalorisation et l'attractivité des métiers. Une tribune (portée par des syndicalistes, politiques, responsables d'associations, artistes...) est publiée dans le journal Le Monde pour une revalorisation générale des salaires des agents publics. Elle est déclinée en pétition que nous vous invitons à signer et à faire signer largement afin que cette revendication prenne corps dans le cadre des échéances politiques à venir.

Prochaine journée de mobilisation pour les salaires jeudi 27 janvier 2022 !
Après un 13 janvier très suivi, maintenir et renforcer le rapport de force pour de véritables moyens sur le long terme, salaires, emplois, à l'inverse des premières mesures annoncées, est essentiel et porteur d'espoir face à un gouvernement fragilisé.



APPEL À UNE JOURNÉE D'ACTION LE 27 JANVIER!

Lieux et horaires des manifs ici:



STAGE NON TITULAIRES

LE SNEP-FSU BORDEAUX AUPRÈS DES CONTRACTUELS

Nathalie LACUEY
Secrétaire académique
nath.lacuey33@gmail.com



Face à l'accroissement du recrutement de collègues professeurs d'EPS contractuels pour faire face aux besoins de remplacement (111 sur l'académie au 1/11/2021), le SNEP FSU, bien qu'opposé à la précarisation, reste soucieux du respect des droits de ces personnels (forfait AS...). Les accompagner dans la lecture de leur contrat en référence aux textes d'application, dans la réalisation de démarches pour recouvrer leurs droits est une nécessité pour garantir à chacun et chacune l'entrée en fonction sur les missions

propres à l'enseignement de l'EPS. Dans le cadre d'un stage spécial non titulaires décliné sur 2 journées, l'une le 9 décembre 2021 à Bordeaux, l'autre le 10 décembre 2021 à Villeneuve sur Lot, animées par Nathalie BOJKO, secrétaire nationale SNEP FSU, nous avons rencontré 11 contractuel.les exerçant sur l'académie. Les conditions de leur affectation sont souvent difficiles. Véritables « variables d'ajustement », leurs services sont pour la majorité de ces collègues partagés sur 2 voire 3 établissements de niveau d'enseignement parfois différents. Le droit au forfait AS est souvent remis en cause et pour 4 d'entre eux, le SNEP FSU a dû intervenir auprès du rectorat pour faire respecter leurs droits. Enfin, malgré une

grande volonté de s'engager dans leurs missions, leurs conditions d'affectation nuisent à leur investissement dans les établissements et sont source de fatigue. Au-delà des droits et pour contrer une contractualisation qui tend à devenir la norme, norme inscrite dans la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, le SNEP FSU milite pour un grand plan de titularisation par concours comprenant l'augmentation massive des postes au CAPEPS interne. Le statut protecteur, garantissant l'indépendance de l'enseignant concepteur/citoyen, le déroulé de carrière, doit être pour toutes et tous la seule règle.



SPORT SCOLAIRE

UN NOUVEAU DIRECTEUR SOUS LE SAPIN MAIS TOUJOURS PAS D'AVANCÉE POUR LE SPORT SCOLAIRE

Camille JACQUES
Responsable académique
Sport scolaire
camillejacques1984@gmail.com



La nomination d'Olivier Girault a pu être largement discutée. Elle l'a été au-delà des craintes de sa méconnaissance du fonctionnement du système scolaire, en réaction au fonctionnement du ministre de l'Education Nationale qui, depuis 5 années maintenant, ne tient aucun compte des avis des différentes instances et nie la représentativité et la légitimité des uns et des autres. Monsieur Girault, suite aux avis de l'AG UNSS représentée par les élu.es des AS, les représentants SNEP FSU, les parents, les élèves, ..., avait vu sa candidature classée en 4ème position. Concernant la reprise en cette nouvelle année, quelques maigres éléments concernant le sport scolaire ne se trouvaient plus dans le protocole de l'Education nationale mais dans celui pour le sport sur le site du ministère des sports... Nous rappelons ici que l'UNSS n'étant pas une

fédération sportive comme les autres, le sport scolaire de second degré fait partie intégrante du service public d'éducation et qu'à ce titre, son protocole ou ses mesures doivent être intégrés dans les consignes pour l'École.

Lors de l'Assemblée générale de l'UNSS le 11 janvier, le SNEP-FSU a émis plusieurs vœux urgents en direction de Mr Girault :

- Travailler à un protocole UNSS intégrant la pratique des AS
- Reprendre les rencontres de toutes les APSA en présentiel en réfléchissant à leur périmètre et mise en œuvre. Les rencontres en distanciel telles qu'elles ont pu être développées ont fait fuir une bonne partie de nos élèves, nous l'avons déjà dit à maintes et maintes reprises.
- Recentrer le projet UNSS sur son projet sportif et artistique. Les thèmes transversaux de plus en plus mis en avant dans les dernières années, et bien que importants, diluent ce qui est au cœur du sport scolaire à savoir les pratiques physiques sportives et artistiques. En ce qui concerne plus particulièrement notre académie, nous observons malheureusement que de nombreuses disparités tendent à apparaître. Nous regrettons tout particulièrement que les

compétitions soient à l'arrêt en Dordogne du fait de l'interdiction de déplacement émise par l'Inspecteur d'Académie. Fort heureusement de nombreux cross ou encore rencontres de sports collectifs sont encore largement pratiqués dans les autres départements. La construction d'un protocole à 4 niveaux était censée nous prémunir des interprétations locales et des sur-prescriptions... force est de constater que c'est maintenant le ministère lui-même qui organise cette désorganisation. Enfin du point de vue de l'avancée des PDDSS et du PADSS, nous regrettons que tout ne soit pas encore finalisé dans chaque département et au niveau régional. La charge de travail qui a été donnée par la direction Nationale aux cadres en fin d'année scolaire 2021/2022 n'a pas permis l'avancée de ces Plans de développement du sport scolaire. Pourtant avec l'arrêt des compétitions, les comités de pilotage auraient pu se réunir afin de boucler cela avant la rentrée de cette nouvelle année scolaire. Le SNEP-FSU veillera et participera au bon déroulement de ces réunions afin de porter un sport scolaire ambitieux, dynamique, autour des rencontres entre les élèves.

Fabrice ALLAIN
Secrétaire départemental
SNEP FSU Gironde
s2-33@snepfsu.net



L'ENQUÊTE ACTION DU SNEP-FSU

Les besoins en EPS sont immenses. Présents bien avant la crise sanitaire, celle-ci les a amplifiés, exacerbés. L'OMS recommande 7h d'activité physique par semaine. Que ce soit dans le premier, ou dans le second degré, nous sommes actuellement loin du compte (3h dans les programmes de l'enseignement primaire qui ont du mal à être tenues, et entre 4h pour les 6e jusqu'à 2h pour les élèves de lycée dans le secondaire). Pourtant l'EPS reste pour beaucoup d'élèves le seul endroit où pratiquer une activité physique, sportive et artistique ; le sport scolaire apportant en complément l'expérience de la rencontre, de l'exercice de la responsabilité

en acte et des décisions collectives.

Aussi, pour développer la discipline :

- Le SNEP-FSU a impulsé la deuxième édition de la « Semaine de l'EPS » du 15 au 19 novembre derniers, provoquant ainsi de nombreuses rencontres dans la profession mais également avec les élus, les collectivités de rattachement et les partis politiques... Des assemblées générales se sont tenues, théâtres du constat partagé des attaques répétées sur la discipline, et de l'impulsion d'initiatives pour porter les revendications construites collectivement.

- Le SNEP-FSU lance une enquête d'opinion auprès des élèves et des parents. Cette consultation d'envergure servira de point d'appui pour le développement de la discipline. Le SNEP-FSU revendique 4 heures hebdomadaires d'EPS sur l'ensemble de la scolarité. L'enquête est rapide à mettre en place dans les établissements. Plus le nombre de réponses sera important et plus nous pourrons peser sur les choix éducatifs.

Toutes les informations de mise en œuvre et de recueil des résultats se trouvent sur le site du SNEP FSU.

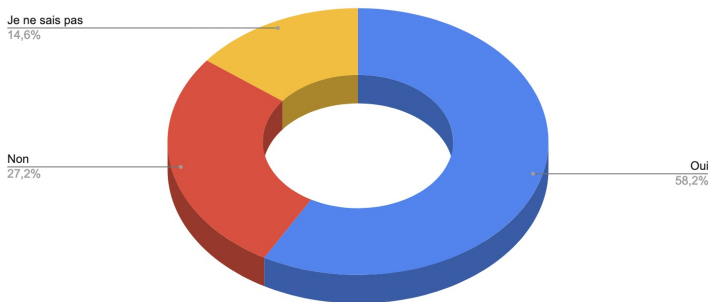


Version pdf: il est possible de cliquer sur les QR codes !

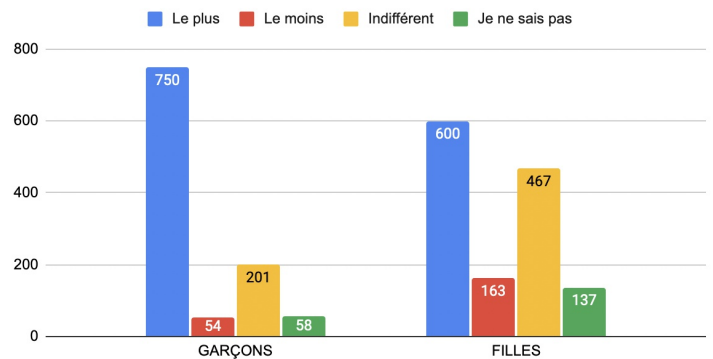
Accès direct à l'enquête sur le site du SNEP FSU

LES PREMIERS RÉSULTATS SUR L'ACADÉMIE DE BORDEAUX...

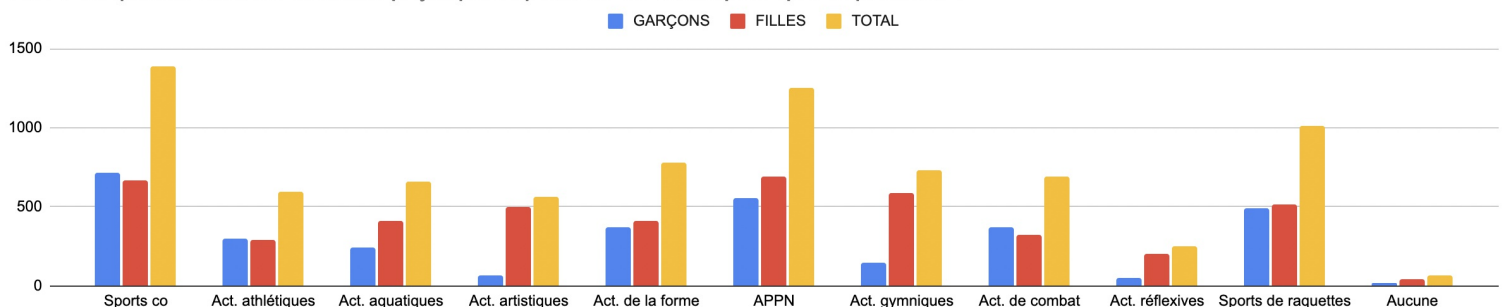
Aimerais-tu avoir plus d'EPS dans la semaine ?



Parmi les disciplines scolaires, l'EPS est une de celle que tu aimes ?



En EPS, quelles sont les activités physiques sportives ou artistiques que tu préfères ?



Stage mutations intra le 14 mars: lieu à préciser

Les commissaires paritaires SNEP FSU restent mobilisés pour accompagner chaque collègue dans la compréhension du mouvement, de ses règles, dans la formulation de ses vœux et dans le suivi des dossiers.

Stage Sécurité Responsabilité les 11/12 (Lycée Borda à Dax) et les 14/15 avril (Lycée Elie Faure à Lormont)

Stages Péda :

- Stage yoga/musculation/step : les 28 et 29 mars 2022 (lycée G Eiffel, Bordeaux)
- Stage gymnastique et danse soit les 13 et 14 juin soit les 16 et 17 juin 2022 (Agen)

STAGE SÉCURITÉ - RESPONSABILITÉ

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES

DU MÉTIER

ACCIDENTS – VIOLENCES – AGRESSIONS – CONFLITS – MISES EN CAUSE

- Quelle **sécurité** des élèves dans le cadre d'une EPS moderne, dynamique, non aseptisée ?
- Quelles **responsabilités** des enseignants d'EPS face aux risques d'accidents ?
- Quelles **réactions** des enseignants dans les établissements face aux violences, aux agressions, aux situations conflictuelles, aux accusations d'élèves, de parents, de la hiérarchie, face à un dépôt de plainte, ou à la menace d'une garde à vue ?
- Quelle **contribution syndicale** sur ces questions ? Connaître ses droits, les faire vivre, s'organiser collectivement.

Deux journées pour aborder les questions sensibles liées au métier, prendre appui sur l'actualité et l'expérience de la profession.

Chaque temps donnera lieu à présentation, questions-réponses et débat.

- Le risque d'être traduit devant le Tribunal après une plainte, à la suite d'un accident d'élève en EPS. Que penser des enjeux contenus dans la nouvelle circulaire APPN ?
- La mise en cause de collègues, la plupart du temps infondée, pour des violences ou des atteintes à caractère sexuels, pour des regards appuyés, pour des interventions dans les vestiaires, pour des parades. Autant de situations qui entraînent un risque d'être placé(e) en garde à vue suite à des calomnies, à des faux témoignages, voire même un risque d'être poursuivi en justice. Que penser des mesures de protection que l'administration met en place pour faire respecter les droits et la dignité des collègues ? Comment s'organiser collectivement pour faire face ?
- La confrontation à des phénomènes de violences scolaires, à des agressions : de quels moyens de protection les enseignants disposent-ils ? Quelles sont les réponses institutionnelles ? Quelles formations mettre en place ?
- Le harcèlement au travail et les conflits avec sa hiérarchie. Quelles solidarités mettre

INSCRIPTIONS OUVERTES !

en place, quelles réponses syndicales dans et hors de l'établissement ?

- Autres points que vous souhaitez évoquer.

Dans un contexte marqué par :

- des conditions d'enseignements difficiles, voire dégradées (effectifs en hausse, HSA imposées, installations, éloignées, insuffisantes ou mal entretenues, comportements problématiques des élèves...),
- un autoritarisme qui se développe pour imposer des politiques régressives,
- une mise en cause du paritarisme et un New Public Management autoritaire,
- l'isolement et la mise en concurrence des collègues, voire leur soumission à des injonctions,

Le SNEP propose à la profession une réflexion syndicale afin de dégager des principes de comportements, d'interventions et d'actions basés sur la solidarité professionnelle.

Il appelle à la vigilance ainsi qu'à l'expression d'exigences revendicatives afin que les autorités administratives et politiques assument leurs propres responsabilités.

Sur l'académie, deux fois deux journées d'information et de formation syndicale animées par

Jean-Paul TOURNAIRE - Responsable national du « Secteur Action Juridique » du SNEP-FSU

Les 11 et 12 avril 2022
au Lycée Borda à DAX (40)

Les 14 et 15 avril 2022
au lycée Elie Faure à LORMONT (33)

Evelyne SALLANNE et Henri SIVY – Responsables académiques du « secteur respect du métier et des personnels » SNEP FSU seront présents pour préciser comment se posent et sont traités, en collaboration avec le SNEP FSU National, ces problématiques dans l'académie de Bordeaux.

Demande de stage à déposer dans ton établissement 1 mois avant le début du stage :



Pour DAX
avant le 11 mars
DEMANDE ICI

Pour LORMONT
avant le 14 mars
DEMANDE ICI



Inscription en 2 temps :



Formulaire à renseigner pour le SNEP FSU :



Pour DAX

Version pdf: il est possible de cliquer sur les QR codes !

Pour LORMONT



ADHESION

Jean Luc SABY
Secrétaire départemental
SNEP FSU 47
jlsaby47@gmail.com



Les mois que nous vivons sont très complexes, entravés, muselés, nous traversons une crise qui nous isole. Cela fait déjà deux ans que nous luttons pour continuer à faire notre métier.

Notre dynamisme usuel peine à se régénérer. Le vaste champ des activités physiques est restreint dans un périmètre spatial réduit. Le partage manque, les AS patinent, voilà notre réalité. Pendant ce temps, le Snep-FSU s'efforce toujours de défendre la place de l'EPS, de continuer de donner des rendez-vous à la profession, car les rencontres sont essentielles et vitales. Et

ADHESION AU SNEP LE RENDEZ-VOUS VITAL DU PROF D'EPS !

vous, comment vivez-vous vos entraves, votre isolement, votre lutte quotidienne ? Avez-vous pensé à votre adhésion au Snep-FSU ?



Version pdf: il est possible de cliquer sur les QR codes !

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Nathalie LACUEY
Secrétaire académique
nath.lacuey33@gmail.com



Le CTA (comité technique académique), qui traite des enseignements de spécialité (EDS) s'est tenu le 13 décembre 2021, devancé le 8 décembre par un groupe de travail. A la lecture des documents, notre étonnement fut réel et bien en dessous des espérances ! En effet, seulement 2 lycées supplémentaires sur l'académie, Lycée Maine de Biran à Bergerac et Lycée Jacques Monod à Lescar, ouvriront l'EDS EPS à la rentrée 2022. La généralisation attendue, à hauteur des autres spécialités et parce que les élèves ont droit à toute spécialité choisie, n'est pas au rendez-vous ! Entre les 2 instances, la prise de contact avec des collègues de lycées qui souhaitaient recevoir cette spécialité (repérés l'an passé à la suite d'une enquête), nous a confirmé qu'ils n'avaient eu aucune connaissance d'une campagne de candidature ! Par un calendrier contraint, circulaire arrivée le 4 septembre 2021 dans les établissements en plein rush de la rentrée pour un dossier à remonter pour le 8 octobre 2021 via le chef d'établissement au rectorat et aux IPR, sans relance, beaucoup d'établissements

PAS D'ENVOLEE POUR L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ EPS DANS L'ACADÉMIE !

désireux de postuler n'ont pas lu et traité l'info ! Le rectorat a du mal à reconnaître cette mauvaise gestion et le caractère trop confidentiel de cet appel à candidature, mais déjà pour donner suite à nos remarques de temps contraint, de mauvais timing en pleine rentrée scolaire, ..., annonce un nouveau calendrier pour la future campagne qui débutera à partir de juin 2022. Le SNEP FSU ne souhaite pas en rester là et va s'adresser au ministère. Aussi, nous invitons les collègues à être vigilants et à se rapprocher: - de leur proviseur pour les informer de ce couac et de leur volonté d'être avertis pour travailler en temps et en heure sur le montage de cet enseignement de spécialité, - des IPR pour un accompagnement dans la constitution du dossier. Le SNEP FSU va travailler également à une mise en lien des différents établissements recevant cet EDS EPS afin de favoriser une mutualisation des réflexions et travaux.

Protection sociale complémentaire

Avec la réforme gouvernementale de la Protection sociale complémentaire (PSC) de la Fonction publique, les Ministères et les employeurs publics vont financer une partie de la complémentaire santé de leurs agents. L'Education nationale participe donc à partir du 1er janvier 2022 au financement de la protection complémentaire santé à hauteur de 15€ brut par mois (12€ nets).

Le gain en rémunération n'est pas négligeable, notamment pour les agents de catégorie C. Mais le SNEP et la FSU restent vigilants quant aux conséquences possibles à moyen terme sur notre modèle social. La FSU revendique une prise en charge à 100% par la sécurité sociale des frais de santé qui font l'objet d'une prescription médicale. La

FSU reste dans les négociations pour peser dans les débats qui vont maintenant débiter sur le champ de la prévoyance.

Si une ligne MGEN apparaît explicitement sur votre bulletin de salaire, il n'y a pas de démarche à faire et le remboursement sera effectué automatiquement dès la paie de janvier 2022.

Si vous n'êtes pas précompté MGEN et n'avez pas encore procédé sur Colibris à votre demande de remboursement, il vous est encore possible de le faire, mais le remboursement ne pourra être effectif sur la paie de janvier 2022. Toutefois, dès prise en compte de votre demande et mise en paiement, il sera rétroactif à compter du mois de janvier 2022.

LECTURES



"La fortune des 10 hommes les plus riches du monde a doublé, alors que les revenus de 99% de l'humanité sont moins importants que prévu à cause de la Covi-19". C'est ce que révèle, parmi d'autres, le rapport d'OXFAM sur les inégalités, paru en janvier 2022. L'inégale répartition des richesses due au système néo-libéral et à la financiarisation de l'économie entraîne souffrances, violences économiques et fracture sociale.

Constat partagé par ATTAC dans « Macron -

Dépôt de bilan fiscal » : « Emmanuel Macron aura donc réussi l'exploit d'accélérer les injustices fiscales et sociales » en même temps » : c'est là le principal enseignement à tirer de son bilan fiscal ».

Ces deux rapports nous apportent nombre d'éléments confirmant que d'autres choix sont possibles, que les moyens pour l'École et les services publics relèvent de décisions politiques. Ils sont en accès libre sur les sites d'ATTAC et d'OXFAM.

